

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2023-05(DIR)

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 15 (13 + 2 pouvoirs)

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-trois et le 12 avril, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Alain DELSAUX, Liïa DESJARDINS, Benoît GAUVAN, Robert GAY, Patricia GRANET-BRUNELLO, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Serge PRATO, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA (visioconférence).

Pouvoirs :

Monsieur Bernard LIPÉRINI, excusé, ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Claude CASTEL ;
Monsieur Daniel SPAGNOU, excusé, ayant donné pouvoir à monsieur Claude BONDIL.

Communication n°1 : Relevé des décisions des réunions du Bureau des 9 février et 16 mars 2023

Le président expose :

Les délibérations prises par le Bureau font l'objet d'une communication portée à la connaissance des membres du Conseil d'administration. En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir prendre acte des décisions prises, à l'unanimité, par le Bureau, réuni conjointement à la commission des finances, lors des réunions des 9 février et 16 mars 2023.

Bureau du 9 février 2023 :

Direction :

Adoption du procès-verbal du bureau du 15 décembre 2023

Groupement Finances :

Demande de subventions :

Le Bureau a autorisé le président à déposer plusieurs dossiers de demandes de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert).

Ce fonds abondé par l'Etat, vise à apporter un soutien financier aux politiques et aux actions de prévention des incendies de forêt et de végétation portées par les collectivités territoriales.

Ces dossiers portent sur des opérations éligibles relative à la performance énergétique (éclairage basse consommation), sur l'adaptation des territoires au changement climatique (acquisition de lots inondation) et sur la stratégie d'attaque des feux naissants (acquisition de Camions Citernes Feux de Forêts Légers, d'un camion commando, de caméras de surveillance et détection des feux).

Le Bureau a également autorisé le président à déposer des demandes de subvention auprès du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne pour les dépenses liées à la formation des acteurs de surveillance, au fonctionnement des patrouilles lacustres ainsi qu'à l'entretien des caméras de levée de doute feux de forêts.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230412-COM-2023-05-DIR-AU
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Bureau du 16 mars 2023

Direction :

Adoption du procès-verbal du bureau du 9 février 2023

Groupement Ressources humaines

Avis sur des RIOFE :

En application des dispositions du règlement formation du 10 mars 2020, le Bureau a validé, après avis favorable du CST, les RIOFE - Chef de groupe extraction - Équipier groupe extraction - animateur de jeunes sapeurs-pompiers - Risques chimiques de niveau 1 « RCHI » - Conduite et manipulation d'unité légère tout terrain « ULTT ».

Groupement gestion des risques

Conventions relatives à la mise à disposition de personnels affectés à la surveillance des plages et zones de baignade

Le Bureau a autorisé la signature des conventions susvisées au bénéfice des communes de de Ubaye Serre-Ponçon, par l'intermédiaire du S.M.A.D.S.E.P., de Castellane, de Saint-André-les-Alpes, de Saint-Julien-du-Verdon, d'Esparron-de-Verdon, de Sainte-Croix du Verdon (sous réserve de conditions d'hébergements acceptables des personnels et du renouvellement des matériels du poste de secours).

Convention relative au renforcement du dispositif opérationnel du plan d'eau de Serre-Ponçon conclue entre le SDIS des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et le SMADESEP :

Le Bureau a autorisé la signature d'une convention avec le SMADESEP afin que le SDIS 04 contribue au renforcement du dispositif de secours du lac de Serre-Ponçon, du 1^{er} juillet au 31 août.

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte de cette communication, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

